

LABORATOIRE DE MÉDIÉVISTIQUE OCCIDENTALE DE PARIS
UMR 8589, CNRS-PARIS
DIPARTIMENTO DI STUDI STORICI E GEOGRAFICI
UNIVERSITÀ DI FIRENZE

La vendetta in Europa, 1200-1800

La vengeance en Europe, 1200-1800

3^e rencontre
Porquerolles 18-19 septembre 2009

Y a-t-il un reflux de la vengeance?

Claude Gauvard (Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Institut Universitaire de France)
Andrea Zorzi (Università di Firenze)

Introduction

1. Les conditions de la vengeance; Le condizioni della vendetta

Jörg Wettlaufer (Université de Kiel)

Mettre fin à la vengeance.

Les transformations et mutations de l'Urfehde germanique en Allemagne (1400-1800)

Anne Bonzon (Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis)

Justice personnelle, justice étatique et pacification.

L'action des lazaristes aux XVII^e et XVIII^e siècles

Michel Nassiet (Université d'Angers, Institut Universitaire de France)

Recul de la vengeance et évolution des relations de parenté

2. L'encadrement juridique de la vengeance; L'inquadramento giuridico della vendetta

Paolo Broglio (Università di Roma Tre)

Giustizia, vendetta e legittima difesa nella trattatistica della prima età moderna

Hervé Drévilion (Université de Poitiers)

Vengeance et autonomisation de la violence à l'époque moderne

Michel Porret (Université de Genève)

L'impossible vengeance privée au 18^e siècle selon le droit pénal

3. La pratique urbaine; Le pratiche urbane

María Asenjo González (Universidad Complutense de Madrid)

Titre à préciser

Martine Charageat (Université Pierre de Montaigne, Bordeaux 3)

Critiques et défenses du privilège de vengeance du corps urbain à Saragosse (XII^e-XVII^e siècle)

Frederik Buylaert (Universiteit Gent)

Conflitti e faide a Ghent nel tardo medioevo

Aude Musin (Université catholique de Louvain à Louvain-La-Neuve)

Vendette e paci a Namour (XIV-XVI secolo)

4. La pratique rurale; Le pratiche rurali

Antoni Furio (Université de Valence)

Titre à préciser

Massimo Della Misericordia (Università di Milano Bicocca)

Le comunità come attori di violenza politica e di pace: la Valtellina tra XIV e XVI secolo

Alfredo Viggiano (Università di Padova)

Le faide nobiliari in Friuli tra XV e XVI secolo

Xavier Rousseaux (Université catholique de Louvain à Louvain-La-Neuve)

Conclusions

Doctorants: **Julien Briand** (Université Paris1-Metz); **Loïc Cazaux** (Université Paris1-Cergy Pontoise); **Agostino Inguscio** (University of Oxford), **Patrick Lantschner** (University of Oxford)

Modérateur: **Robert Jacob** (CNRS)

Secrétariat: **Françoise Bornes**

Argumentaire

Le programme de recherche sur la vengeance a été programmé sur trois rencontres. Celle de Paris (mai 2007) a essayé de dégager les mots qui désignent la vengeance ; celle de Pescia (septembre 2008) s'est interrogée sur l'existence d'un rituel de la vengeance, ce qui a posé le problème des liens qu'elle entretient avec l'honneur, mais aussi avec la haine et avec l'argent. Cette étude a été à la fois descriptive, mais elle a commencé d'esquisser une évolution en posant les rapports que la vengeance entretient avec la justice.

Il reste encore à comprendre un aspect essentiel : le recul de la vengeance comme phénomène social, l'acceptation par la société de sa condamnation comme un acte répréhensible. Cette démarche impose de saisir comment la vengeance a pu évoluer jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. L'historien constate bien un recul des pratiques, une différence accentuée entre la rixe qui n'est pas sans lien avec l'honneur et la vengeance proprement dite qui se greffe parfois sur une longue préméditation. Mais ce recul ne se fait pas au même rythme et ne prend pas les mêmes formes dans l'ensemble de l'Europe. Comment expliquer l'essoufflement différentiel de la vengeance au cours de la période considérée, qui, à terme, oppose le nord et le sud de l'Europe ? L'évolution est d'autant plus intéressante qu'au point de départ choisi, vers 1200, les habitants des Flandres sont considérés comme des fers de lance de la vengeance, et de façon générale de la violence. Or, vers 1800, la vengeance s'est plutôt réfugiée en Europe méridionale, les pays de Languedoc constituant une zone mixte. Comment expliquer aussi que les couches sociales aient été différemment concernées, les nobles s'opposant aux non-nobles ? Cette évolution, qui suppose le refus de tuer, est-elle liée au développement de l'État comme le pense l'historiographie traditionnelle ? À une discipline des mœurs venue de modèles aristocratiques ou d'impératifs religieux ? À des causes économiques ou démographiques qui supposent l'abandon de pratiques onéreuses en termes de composition et de vies humaines ?

Dans la perspective qui vient d'être évoquée, l'analyse des phénomènes violents dans les sociétés préindustrielles ne saurait être ni le récit linéaire d'une irrésistible dynamique de la marginalisation de la vengeance, ni une analyse téléologique qui prendrait l'époque actuelle comme un point d'arrivée nécessaire et civilisateur. En premier lieu, parce que le concept de progrès est historiquement peu pertinent pour aborder la violence, qu'elle soit structurelle ou ponctuelle ; en second lieu parce que les sociétés pré industrielles n'ont jamais connu de vengeance illimitée ou d'enchaînements sans fin de vendettas perpétuelles - et cela quelles qu'y aient été la nature de leur référence à la règle de droit et les capacités d'action effective de leurs autorités instituées. Au contraire, la vengeance y a toujours fait l'objet d'une régulation, qui, comme la résolution des conflits, a obéi à des codes plus ou moins tacites, dont les acteurs furent aussi bien les participants directement impliqués dans les actes de violence (comme auteurs ou comme victimes) que des tiers indépendants, considérés comme détenteurs d'une autorité (publique ou privée, institutionnelle ou diffuse, juridique ou « morale », voire divine. Dans une telle configuration sociale et mentale, la violence n'est ni immédiatement synonyme de désordre et de subversion, ni nécessairement source de déstabilisation. Pour qu'elle actualise ses potentialités anomiques, il faut qu'elle transgresse les codes et les rituels de l'agressivité, qu'elle fasse échec aux tentatives de gestion de la conflictualité et/ou qu'elle fasse l'objet d'une disqualification radicale (y compris mémorielle). La violence devient alors illégitime dans sa source, excessive dans ses manifestations, destructrice dans ses effets. L'un des enjeux du projet sera précisément d'identifier ces zones de passage, ces marges plus ou moins poreuses entre une violence admise, voire prônée et une violence refoulée. Ces questions supposent que soient confrontées des aires géographiques différentes, et surtout des temps qui aillent au-delà de la rupture chronologique académique qui oppose le Moyen Âge à la période moderne.